GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12/03/2021

COMMUNIQUÉ CONJOINT DE JEAN-YVES LE DRIAN, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN, MINISTRE DE LA CULTURE ET DE FRANCK RIESTER, MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, CHARGÉ DU COMMERCE EXTÉRIEUR ET DE L'ATTRACTIVITÉ

RELANCE À L'EXPORT DES SECTEURS CULTURELS ET CREATIFS

M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Mme Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Culture et M. Franck Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, se sont adressés le 11 mars aux acteurs français des Industries Culturelles et Créatives (ICC) dans le cadre d'un webinaire dédié au développement international et la relance à l'export de la filière.

L'export est un impératif, un relais de croissance pour la filière. C'est un enjeu économique mais également politique : la culture, notre modèle culturel sont au cœur des batailles d'influence qui mettent en jeu notre capacité à porter la voix de la France dans le monde d'aujourd'hui.

Organisé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Institut français et Business France, en lien avec le ministère de la Culture, cet événement a permis de présenter aux entreprises des secteurs culturels le contenu des mesures de soutien à l'export prévues par l'Etat, ses opérateurs et les organismes professionnels à l'export. Les participants (650 professionnels inscrits) ont également pu bénéficier de retours d'expérience de sociétés ayant franchi le pas à l'international dans le cadre d'ateliers thématiques (jeu vidéo, réalités immersives, cinéma, audiovisuel et musique) et rencontrer les experts ICC du réseau international (280 experts pays inscrits) via des rencontres individuelles en ligne, afin de répondre plus précisément aux demandes d'information des entreprises culturelles.

Pour se développer à l'international, les entreprises françaises des industries culturelles et créatives peuvent compter sur les opérateurs du ministère de la Culture qui proposent plusieurs mécanismes sectoriels de financement en faveur de l'export, dont notamment :

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Service de presse
Tél : 01 43 17 57 57
presse.dcp@diplomatie.gouv.fr

- le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), qui intervient en soutien de la promotion et de la diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles à l'étranger ;
- le Centre national du livre (CNL), qui concentre son action sur le soutien aux librairies francophones ;
- le Centre national de la musique (CNM), qui a augmenté son budget d'intervention afin de développer les missions jusqu'alors mises en œuvre par le Bureau export de la musique française (BUREX) et en faire bénéficier l'ensemble de la filière musicale.

D'autre part, dans la continuité des Forums Entreprendre dans la culture, le ministère de la Culture propose, chaque année, à de jeunes entreprises culturelles à fort potentiel, des missions de prospection à l'international. A ainsi été mis en œuvre l'accompagnement à l'export de plus de 120 entrepreneurs au Québec, au Sénégal, en Allemagne et en Espagne.

Les acteurs culturels peuvent par ailleurs s'appuyer sur le plan France Relance qui comprend une enveloppe de 247 millions d'euros dédiée à la relance de l'export.

La Team France Export est particulièrement active dans le déploiement du Volet Export du Plan de Relance dont les mesures déclinées en 5 piliers (information sur les marchés, projection, jeunesse, financements export et image) visent notamment à faciliter la digitalisation des démarches export de nos entreprises dans le contexte sanitaire actuel, à diminuer les coûts de prospection des entreprises avec le Chèque relance export, à développer le volontariat à l'international en entreprise avec les chèques VIE, à réduire les risques de l'export avec l'assurance-prospection et l'assurance-crédit, et à promouvoir la marque France à l'international.

La filière ICC peut également s'appuyer sur les organismes sectoriels de soutien à l'export, les opérateurs, tout particulièrement Business France et l'Institut français, et le réseau culturel et diplomatique à qui une « mission prioritaire ICC » a été confiée sur une quarantaine de territoires les plus stratégiques à l'export, pour la période 2020-2022.

À cette occasion,

M. Jean-Yves Le Drian a déclaré *: "Vous pouvez compter sur la mobilisation totale du Quai d'Orsay pour soutenir la relance de nos ICC à l'export, aux côtés de la Ministre de la Culture. Vous devez considérer l'ensemble du réseau diplomatique et culturel à l'étranger et nos opérateurs comme le service public des ICC à l'international."*

Mme Roselyne Bachelot-Narquin a indiqué : *« Le soutien à l'export des acteurs culturels passe également par les actions du ministère de la Culture en faveur de l'entreprenariat culturel. Nous organisons ainsi des missions de prospection à l'international. Ces missions permettent à de jeunes entreprises culturelles à fort potentiel d'entrer sur de nouveaux marchés et de se développer au-delà de nos frontières ».*

M. Franck Riester a indiqué : *« Les industries culturelles et créatives sont un des fers de lance de nos exportations, mais aussi du rayonnement de la France. Pour partir ou repartir à l'international, les entreprises françaises du secteur peuvent compter sur le soutien de la Team France Export et sur le plan France Relance qui comprend une enveloppe de 250 millions d'euros et des outils sur-mesure pour accompagner encore plus efficacement nos entreprises exportatrices ».*